

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 05/11/2020

Reçu en préfecture le 05/11/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20201103-100_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et le Trois Novembre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2020

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

En exercice : 27

Présents : 27

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib. 100/2020

Budget de l'OMAC - Tarif 2020

Madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, informe l'assemblée que dans le cadre de la programmation musicale organisée par la commune, il est nécessaire de valider le tarif du concert de Noël, proposé par la commission « Animation » :

- **Concert de Noël**

Dimanche 20 décembre 2020 : Concert Gospel (17h30, église de Torreilles, tarif : 10 €)

Madame Bernardine SANCHEZ précise que cette recette a été inscrite dans le cadre du budget de l'OMAC et qu'elle sera perçue par la régie de recettes et d'avance de l'OMAC.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

➤ **DECIDE** de compléter la grille tarifaire de l'OMAC du montant suivant :

- **Concert de Noël**

Dimanche 20 décembre 2020 : Concert Gospel (17h30, église de Torreilles, tarif : 10 €)

➤ **AUTORISE** monsieur le maire ou l'élu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du :

et publication du :

Torreilles le :

Le maire,

le maire,

Marc MEDINA

